



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1006

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne

objet : Implantation d'une zone commerciale - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -
Offre de concours de la société EM2C - Promotion pour des travaux de signalisation lumineuse -
Acceptation de l'offre de concours

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Lung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1006**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Craponne

objet : **Implantation d'une zone commerciale - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la société EM2C - Promotion pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'implantation d'une zone commerciale à Craponne nécessite la restructuration du carrefour à feux situé avenue Edouard Millaud/rue des Lilas/Antiquaires.

Le montant des travaux à réaliser sur ce carrefour est estimé à 30 518,39 € HT, soit 36 499,99 € TTC. Ces derniers n'étaient pas prévus initialement dans la programmation annuelle, il convient donc de mettre en place leur financement.

La société EM2C Promotion, par courrier du 28 juillet 2009, accepte de participer au financement de ces travaux par une offre de concours sur la base du montant prévisionnel hors taxe, compte tenu de la récupération de la TVA par la Communauté urbaine par le biais du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Ce montant pourrait être réévalué au vu des dépenses réelles dans la limite d'un dépassement ou d'une minoration de 10 %. Au-delà de ce seuil, un avenant à l'offre de concours serait présenté.

Afin de ne pas augmenter la charge nette de l'opération n° 1657 -signalisation lumineuse et matériels 2009- la part représentant la TVA, soit 5 981,60 €, sera prise en charge sur cette opération dans le cadre de l'autorisation de programme votée le 12 janvier 2009.

La Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de ces prestations qui seraient exécutées dans le cadre des marchés de travaux de la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'offre de concours de la Société EM2C pour la modification des équipements de signalisation lumineuse,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 1657 individualisée le 12 janvier 2009. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 30 518,39 € en dépenses et 30 518,39 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite offre de concours.

3° - La dépense d'un montant de 36 499,99 € TTC et la recette d'un montant de 30 518,39 € seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - section d'investissement - fonction 821 - en dépenses : compte 215 210 - et en recettes : compte 132 800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.